

Recul inédit de la surface agricole cultivée en bio

Le mouvement de déconversion des agriculteurs se poursuit. La tendance pourrait se détériorer en 2024

Pour la prochaine campagne, [à l'automne 2024], je vais sortir une partie de ma surface aujourd'hui certifiée en bio pour la cultiver en conventionnel. Pour le blé dur, c'est sûr, et la question se pose aussi pour le blé meunier», témoigne Pierrick Horel, à la tête d'une exploitation en polyculture-élevage qui se répartit entre la Saône-et-Loire et les Alpes-de-Haute-Provence. Pour le tout nouveau président des Jeunes Agriculteurs, qui s'est installé en agriculture biologique en 2010, la décision de cette déconversion partielle est difficile, d'autant que «[sa] mère avait gardé ces terres en bio pour qu'il crée son exploitation». Mais, souligne-t-il, «il lui faut préserver la performance économique» de sa ferme.

Après plus de deux années de crise, qui ont profondément secoué la filière bio française, le mouvement de déconversion s'enclenche. Les agriculteurs qui avaient fait le choix d'une agriculture respectueuse de l'environnement sans engrais ni pesticides de synthèse sont contraints de faire des choix douloureux. Parfois, ils tentent de limiter le retrait, en optant pour une déconversion partielle.

Les chiffres publiés jeudi 13 juin par l'Agence Bio démontrent l'ampleur du choc. Pour la première fois, en 2023, la surface agricole utile cultivée en bio recule dans l'Hexagone. «Nous avons perdu 54 000 hectares en un an, et [elle] est passée de 10,50 % à

10,36 % de la surface agricole totale», souligne Laure Verdeau, directrice de l'Agence Bio, une structure publique chargée de l'animation de l'écosystème du bio. La crainte de ce retrait exprimée il y a un an, alors que ce taux stagnait, pour la première fois, en 2022, s'est concrétisée.

En parallèle, le nombre de conversions a continué à reculer, alors que le mouvement de déconversion s'est poursuivi. Résultat, en 2023, le solde est encore resté positif, avec un accroissement de 2 % du nombre d'agriculteurs certifiés en bio, qui atteint désormais 61 163. «On a perdu des producteurs de grande culture, mais on a gagné des maraîchers», précise M^{me} Verdeau. Toutefois, la tendance pourrait se détériorer encore en 2024.

«Situation catastrophique»

Ce coup de frein brutal s'explique par un retournement de la consommation depuis deux ans. Entre une baisse du nombre de références dans les rayons des supermarchés, une confusion des labels aux yeux des consommateurs et l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages – obligés d'arbitrer dans leurs dépenses –, l'appétit des Français pour les produits estampillés de la feuille blanche sur fond vert s'est réduit.

En 2023, selon les chiffres de l'Agence Bio, les dépenses des consommateurs sont quasi stables en valeur, à près de 12 milliards d'euros. Néanmoins, ce montant englobe l'effet de l'infla-

tion des prix. En volume, la tendance est toujours à la baisse. D'ailleurs, la part du bio dans l'alimentation des Français, qui était de 6,4 % en 2021, puis de 6 % un an plus tard, est passée à 5,6 %.

Ce recul de la demande a déstabilisé de nombreuses filières, qui sont contraintes de réduire leur production ou de la vendre à des prix non rémunérateurs. La filière du blé bio est particulièrement touchée. «Les marchés des céréales bio sont en surproduction et les prix se sont effondrés. Nous avons perdu 150 euros la tonne en un an», affirme Philippe Henry, producteur en Meurthe-et-Moselle. Pierrick Horel, quant à lui, évalue la chute à 220 euros en trois ans, le prix de la tonne de blé étant passée de 500 à 280 euros.

La filière de la volaille bio est également mal en point. «La situation est catastrophique. Nous avons perdu près de la moitié de nos volumes. La production est passée de 15 millions à 8 millions de volailles sur les trois dernières années», redoute Benoît Drouin, éleveur de volailles bio de Loué, dans la Sarthe.

Il s'interroge sur les taux de marge de la distribution sur ces produits, dont les hausses tarifaires ont inquiété les consommateurs. La filière porcine bio est sous pression, tout comme celle du lait. Chez Biolait, coopérative qui collecte le lait bio sur l'ensemble du territoire, le nombre d'adhérents, éleveurs de vaches laitières, est passé, en l'espace d'un an, de 1370 à 1270.

Confusion des labels, impact de l'inflation... l'appétit des Français pour les produits de la filière s'est réduit

Après moult atermoiements, le gouvernement a accepté d'apporter un soutien limité. Il a fini par débloquer 104 millions d'euros en 2023. Cependant, les critères d'attribution – baisse de chiffre d'affaires de 20 % et repli du même ordre de l'excédent brut d'exploitation – ont limité la portée du dispositif. «Seules 4 300 exploitations ont été aidées», souligne Philippe Camburet, président de la Fédération nationale d'agriculture biologique. En janvier, face à la colère des agriculteurs, le premier ministre, Gabriel Attal, avait promis 50 millions d'euros, un montant inscrit dans la liste des aides d'urgence aux différentes filières.

Levée de boucliers

Par la suite, le ministre de l'agriculture, Marc Fesneau, a annoncé l'ajout de 40 millions, portant le soutien à la filière bio à 90 millions d'euros pour 2024, avec un assouplissement des règles d'attribution. L'objectif est de verser les subsides avant la fin du mois de juin. «Près de 6 000 dossiers ont été déposés, avec un montant d'aide qui peut atteindre 30 000 euros. Il faudrait porter l'enveloppe à 104 millions d'euros», précise M. Camburet, qui ajoute que, pour l'heure, aucun chèque n'a encore été versé.

Mais au-delà de cette aide d'urgence nécessaire, la filière bio attendait une reconnaissance des autorités. Le dernier épisode en date, celui du projet de loi d'orientation agricole, n'a pas dissipé les

craintes. Bien au contraire. Lors de la discussion au Parlement, mi-mai, les députés avaient adopté un amendement de réécriture de l'article 1, qui faisait disparaître du code rural les objectifs chiffrés du développement des surfaces cultivées en agriculture biologique.

Dans un premier temps, M. Fesneau assumait ce retrait, assurant que les objectifs figuraient toujours dans les différents plans et stratégies du gouvernement et qu'il était «vain de mettre des objectifs annuels dans la loi», avant de rétro-pédaler face à la levée de boucliers.

Finalement, l'objectif d'atteindre 21 % de surface en bio d'ici à 2030, fixé dans les orientations de la planification écologique, a été inscrit dans le texte adopté en première lecture. Le gouvernement s'est engagé à un objectif intermédiaire de 18 % de surface agricole en bio en 2027, dans le cadre du plan stratégique national, déclinaison de la politique agricole commune pour la France. Il l'a également repris dans le plan Ambition bio, présenté début 2024, alors qu'il devait initialement être dévoilé fin 2022.

La question du non-respect de la loi EGalim, qui fixe une obligation de 50 % de produits «sous signe d'identification de l'origine et de la qualité», dont 20 % de bio, dans la restauration collective, se pose également. «En 2023, le hors-domicile n'a pas pris le relais. Dans les plateaux de cantine, la part du bio recule à 6 %», affirme Laure Verdeau. Et dans les restaurants, elle n'est que de 1 %.

Pourtant, la directrice générale de l'Agence Bio perçoit des lueurs d'espoir dans la bonne tenue de la vente directe. Elle a crû de 9 % et représente 14 % des ventes de produits bio, alors que celles dans la grande distribution reculent de 3,3 % et pèsent 50 %. De même, les magasins spécialisés repassent dans le vert. Des signaux qui demandent à être confirmés pour rassurer les agriculteurs bio. ■

LAURENCE GIRARD

LES CHIFFRES

54 000

C'est, en hectares, la baisse enregistrée en un an de la surface agricole utile cultivée en bio. Celle-ci représente désormais 10,36 % de la surface agricole totale, d'après Laure Verdeau, directrice de l'Agence Bio, une structure publique chargée de l'animation de l'écosystème du bio.

5 %

C'est la part du bio dans l'alimentation des Français en 2023, contre 6 % en 2022 et 6,4 % en 2021. Ce recul de la demande a déstabilisé de nombreuses filières, contraintes de réduire leur production en conséquence.

90 MILLIONS

C'est, en euros, le montant du soutien apporté par le gouvernement à la filière bio pour 2024, avec un assouplissement des règles d'attribution. L'objectif est de verser les subsides avant la fin du mois de juin.



PODCASTS
Le goût de M

INSTAGRAM
@M_magazine

EN VENTE DÈS DEMAIN

Les magasins entrevoient le bout du tunnel après trois années de crise

La réduction drastique de l'offre bio dans les grandes surfaces incite les consommateurs à revenir vers les enseignes spécialisées

Dix-huit mois et toujours là, bien en vie, plus que jamais motivés. C'est en ces termes que Scarabée Bio-coop, la coopérative du bassin rennais qui exploite neuf magasins, deux restaurants et un salon de coiffure, a annoncé sur son site Internet le jeudi 23 mai la levée de sa période de redressement judiciaire, dans laquelle elle était entrée en octobre 2022. Le lendemain, Les Comptoirs de la Bio, l'enseigne bio du groupe Les Mousquetaires, annonçaient des négociations exclusives avec NaturéO, un réseau en procédure de sauvegarde depuis mai 2023, pour rallier ses trente points de vente en France.

Est-ce enfin le bout du tunnel pour les enseignes spécialisées dans la vente de produits biologiques après trois années difficiles marquées par la crise du pouvoir d'achat, la concurrence des hypermarchés et celle des autres labels ?

Certes, en 2023, selon les données du cabinet d'analyse Biotopia, les réseaux spécialisés ont vu leur chiffre d'affaires diminuer de 1,5 %, après avoir plongé de 10 % en 2022 et 6 % en 2021. Et près de trois cents magasins bio ont mis la clé sous la porte, selon le décompte du magazine *Bio Linéaire*.

Pour autant, «le marché de la bio reprend des couleurs et commence l'année 2024 sous le signe de la croissance», a souligné l'enseigne La Vie Claire (340 points de vente) en annonçant une hausse de son chiffre d'affaires de 7,6 % au premier trimestre. Chiffre d'affaires, panier moyen, fréquentation des magasins... tout progresse depuis l'orée de 2024, affirme ce réseau spécialisé.

Renouer avec la croissance

«Après trois années de baisse, le marché spécialisé a renoué avec la croissance en valeur au premier trimestre 2024 (+ 7 % sur un an, et + 12 % sur deux ans)», confirme Alexandre Fantuz Lemoine, cofondateur du panéliste Biotopia. Chez Biocoop, leader des enseignes spécialisées avec 44 % du marché, l'activité grimpe de 10 % depuis le début de 2024. La reprise s'est fait sentir dès 2023. «L'année a été rassurante, car on a stoppé la décroissance enclenchée en 2021», résume Frédéric Faure, le vice-président de ce réseau de 740 magasins.

M. Faure a vu arriver «de nouveaux clients», mais surtout revenir d'anciens fidèles qui avaient cédé aux sirènes des prix bas offerts par les hypermarchés, «et

que l'on voit revenir, car ils ne retrouvent plus la même offre». Car, selon lui, le rebond des ventes s'explique par le désengagement des grandes surfaces généralistes, qui captent environ 60 % des ventes de bio en France. Les Carrefour et consorts qui s'étaient précipités sur le créneau porteur du «bien manger» avec des produits bio à prix attractifs, avaient aspiré une partie de la clientèle des enseignes spécialisées.

Mais la forte inflation a rebattu les cartes. Au supermarché, les Français arbitrent depuis deux ans et remplacent ces articles plus sains par des produits de premier prix pour alléger la flambée du ticket de caisse. Les grandes surfaces généralistes se sont empressées d'accompagner le mouvement en réduisant leur offre: - 7 % chez certaines enseignes, jusqu'à - 24,9 % pour d'autres, selon les données du cabinet d'études Circana. Conséquence logique, les ventes de produits biologiques ont chuté de 3,1 % en valeur et de 12,6 % en volume en 2023 dans les supermarchés et hypermarchés. Et le déclin s'est poursuivi en début d'année (- 6,5 % en valeur et - 9,5 % en volume, à fin mars). ■

CÉCILE PRUDHOMME